



Professionnel santé 8 semaines congés et moi?

Par Celmi

Bonjour,

Je travaille dans un cabinet médical depuis peu et j'ai quelques questions :

- Le professionnel de santé prend plus que 5 semaines de congés annuel (8 semaines pour cette année) comme tout salarié j'ai 25 jours de congés annuel.

Est-ce que je dois au professionnel de santé 3 semaines si celui-ci ne me demande pas de venir pendant la fermeture ?
(A récupérer en faisant des heures supplémentaires ou en déduction de salaire)

Une autre année il peut décider de prendre 10 semaines cela est compliqué

- Même problématique parfois le professionnel de santé suit une formation sur une journée entière à l'extérieur de son cabinet et me dit de ne pas venir. Est-ce que je lui dois les heures ?

J'ai un contrat sur 25 heures en CDI

Merci d'avance.

Par DIU1973

BONJOUR

Sauf clause contraire dans votre contrat de travail, votre employeur vous doit le paiement de 25 heures, même s'il vous a demandé de ne pas venir.

Par Celmi

Il doit me payer sur les semaines qu'il prend en plus c'est bien cela?

Comme il prend 8 semaines au lieu de 5 et qu'il me demande de ne pas venir il me devra 3 semaines x 25h payés (les 5 autres semaines il m'impose de les prendre comme lui)

C'est la même chose pour les journées de formation je suppose il me les doit?

Sans parler d'être payé peut-il m'imposer de les provisionner ou de les récupérer en heures supplémentaires?

Merci d'avance.